

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 67 (1938)

Heft: 2

Rubrik: Société fribourgeoise d'éducation

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN

PÉDAGOGIQUE

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

Abonnement pour la Suisse : 6 fr. ; par la poste : 30 ct. en plus. — Pour l'étranger : 7 fr. —
Le numéro : 30 ct. — Annonces : 45 ct. la ligne de 12 cm. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé comme suit :
M. A. Rosset, insp., Gambach 11, Fribourg. Les articles doivent parvenir
à la Rédaction au moins 12 jours avant l'insertion.

Le *Bulletin pédagogique* paraît 14 fois par an, soit le 15 de chaque mois
(sauf en août) et le 1^{er} des mois de janvier, mars et mai.

Le *Faisceau mutualiste* paraît 6 fois par an, soit le 1^{er} des mois de
février, avril, juin, août, octobre et décembre.

SOMMAIRE. — *Comité de la S. F. E.* — *Les devoirs à domicile.* — *Le givre.*
— *Le problème du Manuel d'Histoire (1^{re} partie).* — *L'Histoire au cours*
complémentaire. — *M^{lle} Lucie Gremaud.* — *Au cours complémentaire.* —
Bibliographie. — *Société des institutrices.*

SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE D'ÉDUCATION

Le Comité de la Société fribourgeoise d'éducation a tenu une
laborieuse séance à Fribourg, le 23 décembre 1937. Présidé par
M. Maillard, inspecteur scolaire, il a discuté les points suivants :

1. **Constitution du Comité.** On a enregistré la démission de
M. l'abbé Barbey, professeur à Hauterive, comme président de la
Société fribourgeoise d'éducation ; il lui sera adressé l'expression
des profonds regrets du Comité.

La nomination du nouveau Président étant de la compétence
de l'Assemblée générale, c'est celle-ci qui le désignera lors de sa réunion
de Châtel-St-Denis, en 1939. En attendant ce choix, le Comité sera
dirigé par son vice-président.

M. Maillard, inspecteur scolaire à Bulle, donne également sa
démission de vice-président. M. Barbey Jules, inspecteur scolaire
de la Veveyse, lui succédera.

M. Progin, secrétaire-caissier, est réélu à l'unanimité.

2. **Rédaction du « Bulletin pédagogique ».** — M. l'abbé Barbey, jusqu'ici rédacteur en chef de notre organe a aussi démissionné comme tel. Des remerciements lui seront exprimés pour les excellents services rendus.

Après cette démission, M. Maillard, vice-président, avait prié M. Rosset, inspecteur scolaire à Fribourg, d'assumer provisoirement la rédaction du *Bulletin*. M. Rosset s'est acquitté de sa tâche à la satisfaction générale. Le Comité l'a remercié et l'a prié de continuer à la remplir, au moins provisoirement, jusqu'à la désignation d'un rédacteur en chef définitif. M. Rosset a accepté. Il sera aidé des deux autres membres du Comité de rédaction : M. Firmin Barbey et M. Eugène Coquoz.

Ce Comité restreint compte sur la collaboration du corps enseignant, de qui il attend des articles d'ordre pratique et expérimental en rapport avec les procédés actuels d'enseignement.

3. **Programme de chant de nos écoles.** — A l'Assemblée générale de Bulle, où fut discutée la question de l'enseignement du chant, on fit deux constatations importantes :

a) L'enseignement du chant se révèle, souvent, déficitaire dans les classes de filles ;

b) La nécessité de mettre à l'étude, chaque année et dans toutes les classes, un certain nombre de chants que l'on puisse donner, même par cœur, lors d'assemblées, de fêtes ou réunions publiques.

Cette dernière partie a déjà reçu un commencement de réalisation pratique. En effet, le *Bulletin pédagogique* du 15 novembre écoulé contient une liste, par cours, de chants rendus obligatoires. Cette liste a été dressée, cette fois-ci, par M. Lattion, professeur à Broc, et approuvée par la Direction de l'Instruction publique. Il va de soi que dans les classes à tous les degrés, il ne sera guère possible d'absorber entièrement le programme donné ; il faudra faire une sélection.

En ce qui concerne le premier point, le Comité émet le vœu que les institutrices forment des groupements régionaux et se réunissent, à l'occasion des conférences scolaires, sous la direction d'un maître compétent et dévoué, pour étudier et surtout interpréter les chants imposés.

La question d'une meilleure sélection des candidates à l'enseignement doit être aussi envisagée.

M. Barbey, chef de Service, estime que l'étude du chant bien conduite à l'école doit avoir une heureuse répercussion dans la vie familiale et même dans la vie paroissiale. Il voudrait aussi que l'on vouât un soin spécial au dessin et à la gymnastique, branches du programme trop souvent traitées en parentes pauvres.

4. **Devoirs du dimanche.** — Revenant sur la question des devoirs à domicile, qui avait été traitée en 1931, lors de l'Assemblée générale

d'Estavayer-le-Lac, le Comité constate que les travaux écrits du dimanche constituent une entrave au développement de la vie de famille. Il rappellera, dans le *Bulletin*, les conclusions du rapport général qui avait été établi sur ce sujet (pages 41 et suivantes).

5. **Propositions individuelles.** — En fin de séance, le Comité a pris en considération différentes propositions individuelles que nous résumons comme suit :

a) Une personne autorisée publiera périodiquement dans le *Bulletin* la liste des ouvrages d'actualité utiles à connaître pour un enseignement fructueux, surtout dans les cours complémentaires.

b) Après chaque séance, le Comité fera publier dans notre organe un résumé des principales questions discutées et des décisions intervenues.

c) Deux membres du Comité ont été chargés de suivre attentivement le mouvement actuel d'instruction militaire préparatoire, afin que nous puissions prendre à temps voulu les décisions qui s'imposeront.

d) Un Comité restreint est chargé de présenter pour notre prochaine séance différentes propositions, de la discussion desquelles jaillira la question à mettre à l'étude pour l'Assemblée générale de 1939 à Châtel-St-Denis.

Les devoirs à domicile

Cette question a été débattue au sein du Comité de la Société fribourgeoise d'éducation, lors de sa dernière séance, le jeudi 23 décembre dernier. Nous résumons ici l'échange d'idées qui eut lieu à cette occasion.

Nous rappelons que le problème des devoirs à domicile a été fort bien exposé, en 1931, dans le rapport de la réunion cantonale d'Estavayer. Nous y renvoyons nos lecteurs.

Presque tous les éducateurs sont convaincus de la nécessité des tâches à domicile. Il y a deux manières d'envisager ce problème. L'une consiste à regarder cette question comme isolée, sans tenir compte des circonstances et des relations qu'elle pourrait avoir avec le vaste ensemble des expériences pédagogiques. L'autre considère les travaux à domicile comme faisant partie du problème général de la formation de l'esprit et du caractère. C'est ce dernier point de vue qui a prévalu à la séance du Comité de la Société d'éducation.

Les devoirs à domicile sont un trait d'union nécessaire entre l'école et la famille. Le père, la mère, le grand frère ou la grande sœur ont souvent contribué aux devoirs. Ceux-ci, il est vrai, ne sont pas toujours l'œuvre de l'écolier. Mais, même dans ce cas, les devoirs